



www.stephabdallahiltis.fr



RESSENTIR UN MEMBRE AMPUTÉ

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

On entend souvent dire des amputés d'un membre qu'ils ont encore les sensations liées à ce membre : ainsi celui qui a perdu un bras continue de ressentir son bras, ou celui qui a perdu une jambe continue de ressentir sa jambe.

Certes, comme pour toute chose, il y a une explication scientifique et rationnelle, car ALLAH ﷻ enveloppe toute chose d'une loi afin de la rendre logique et accessible à l'intellect — que cette loi soit dévoilée ou qu'elle relève encore de l'inconnu.

Quoiqu'il en soit, sur le plan spirituel, ce phénomène de sensation persistante d'un membre amputé s'explique très simplement par le fait que le corps spirituel, qui dans l'absolu précède le corps physique et n'est qu'un prolongement de l'image de synthèse (le corps est avant tout spirituel, il faut bien le comprendre), a bien conservé son membre qui fait partie intégrante de l'esprit personnel, et se trouve donc voué à durer aussi longtemps que ce dernier — ici bas et dans l'au-delà.

Ainsi, l'esprit continue de diriger ce membre spirituel, qui demeure actif dans le monde de l'esprit, mais ne répond plus dans le monde matériel — d'où cette frustration ressentie par les amputés, qui peuvent continuer à souffrir d'un membre absent.

Car la douleur elle-même est purement spirituelle, et quiconque maîtrise l'esprit peut maîtriser la douleur (et ça vaut pour toute chose comme la faim ou la soif, qui ne sont que des stimulations spirituelles qu'on compense habituellement dans le monde matériel, alors qu'un effort spirituel — certes pas donné à tout le monde — suffirait à les dissiper).

Le 08 Muharram 1447 / 03 juillet 2025

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.



www.stephabdallahiltis.fr





www.stephabdallahiltis.fr



©Stéphane Abdallah ILTIS



www.stephabdallahiltis.fr

